

## ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

## On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

## INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

## RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rétractation des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés sont pas rendus.

## On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

SAUMUR, 22 JUIN

DROIT DE DOUANE  
Sur les Chanvres étrangers

Sur la proposition de M. de Capol, vice-secrétaire, la Société Agricole et Industrielle d'Angers a émis les vœux suivants :

1° Que la diminution de la culture du chanvre, en France, depuis 1862, diminution de 44,420 hectares (c'est-à-dire de 44 0/0), s'explique, en partie, par l'importation actuelle de 22,071,000 kilogs de chanvres étrangers, et que la cessation de cette importation rendrait, précisément, à la culture du chanvre les 44,420 hectares de chanvre qu'elle a dû abandonner.

2° Qu'aux prix actuels de vente des chanvres, et à plus forte raison quand, il y a deux ans, ils valaient moins cher, la culture du chanvre qui ne peut produire à moins de 90 fr. les 100 kilogs, se trouve en perte de 10 à 15 fr. par 100 kilogs.

3° Que l'importation des produits textiles étrangers provoque cette baisse des prix, baisse qui, de 1864 à 1890, a été de 48 0/0.

4° Qu'il importe pour nos assolements de conserver en Maine-et-Loire la culture du chanvre; que le teillage et le rouissage occupent de nombreux ouvriers en hiver et en automne; que l'industrie n'est prospère qu'aux lieux de production des produits qu'elle consomme; que nous ne pouvons pour notre armée, notre marine, c'est-à-dire la défense nationale, devenir tributaires de l'étranger; que nos chanvres d'Anjou sont les meilleurs du monde entier, puisque la marine et l'armée ont exclu tous les autres chanvres étrangers des fournitures à l'État.

5° Que les traités de commerce de 1860, 1871, 1882, avaient comme esprit de la loi qui

les régit, de protéger de 30 0/0 la valeur du travail national exécuté dans chaque usine; que la culture du chanvre, tout particulièrement, devient une véritable industrie quand elle opère le rouissage, le teillage, le broyage; que la culture d'un hectare de chanvre répand, annuellement, en moyenne 487 fr. de salaires; que, de ce fait, la culture du chanvre devrait être protégée d'un droit de 487 + 30 0/0, soit 14 fr. 60.

6° Que le Parlement, laissant même de côté certaines considérations de la plus haute importance, touchant à l'alimentation publique, a cru devoir appliquer un droit de 5 fr. par quintal sur le blé, à cause des charges nombreuses qui écrasent l'agriculture; que, de ce fait, le travail national exécuté sur un hectare cultivé en blé, est protégé d'un droit de 70 0/0; que l'application des mêmes principes et du même droit entraînerait pour le chanvre la mise d'un droit de 34 fr.

7° Que d'autres produits agricoles: les bœufs, les orges, les avoines, les maïs, sont protégés, pour les mêmes raisons, par des droits de douane variant de 10 à 25 0/0 de leur valeur; que, de ce fait, le chanvre devrait être protégé d'un droit de 40 à 25 fr.

8° Que le gouvernement protège de droits sérieux des travaux tels que la mouture, opérations de transformation similaires à celles du rouissage, du teillage et du broyage; qu'il a ainsi surchargé les céréales de 2 à 7 0/0 de leur valeur, les droits précédents.

9° Que, quoiqu'il n'y ait pas antagonisme entre la culture du chanvre et du lin et l'industrie manufacturière qui les transforme, il est bon de constater que la quantité des salaires répandus par la culture de ces deux textiles dépasse de dix millions de francs celle des salaires répandus par l'industrie; que si la France produisait tout le chanvre et tout le lin qu'elle importe, sans raison, la culture de ces

précieux textiles répandrait, en totalité, 44 millions de salaires agricoles de plus que l'industrie manufacturière.

10° Que l'agriculture a des charges plus écrasantes que le commerce et l'industrie; et que les traités de commerce, pris dans leur sens le plus libéral, ne peuvent avoir deux poids et deux mesures: ou le libre-échange partout ou la protection pour tout le monde.

Considérant d'autre part :

11° Que l'industrie chanvrière est elle-même insuffisamment protégée; qu'elle doit bénéficier de l'importance des droits que nous réclamons; qu'il importe de lui réserver, non seulement le marché national, mais encore de lui faciliter l'exportation des produits manufacturés qu'elle continuera de confectionner, soit en chanvres russes, soit en chanvres italiens, auxquels la clientèle étrangère est habituée.

12° Qu'il importe également de protéger la marine nationale,

La Société Agricole et Industrielle d'Angers et de Maine-et-Loire émet les vœux suivants :

A. Les droits suivants seront appliqués aux produits de la culture du chanvre :

Tiges brutes ou rouies	4 fr.
Fibres teillées ou broyées	10 fr.
Etoupes ou déchets	8 fr.
Chanvres peignés	15 fr.

B. Les chanvres étrangers sont admis à l'admission temporaire.

C. Le système des drawbacks sera appliqué à ces produits, moyennant des acquits à caution circulant librement, et à la condition de représenter non l'identique, mais simplement l'équivalent.

D. La surtaxe d'entrepôt de 3 fr. 60, pour les produits d'origine extra-européenne, importés des entrepôts d'Europe, sera appliquée non seulement au jute, mais encore aux Manilles et aux Sizals et également aux autres végétaux non dénommés qui, actuellement, en sont exempts.

## INFORMATIONS

Nous pouvons être tranquilles.

Rien ne menace la paix, au maintien de laquelle l'Empereur d'Allemagne consacre tous ses efforts. C'est lui-même qui le dit.

Et pour corroborer ses augustes paroles, le ministre de la marine anglaise annonce à la Chambre qu'il va porter de 42,000 à 75,000 hommes l'effectif des équipages de la flotte.

Voilà qui est significatif: c'est l'ère du désarmement général qui commence.

Cependant il ne sera pas inutile pour nous d'ouvrir l'œil quand même.

Il faut pour que la quadruple alliance puisse entrer ouvertement en ligne que ce soit nous qui brisions les vitres.

On ne va rien négliger pour exaspérer notre patience, nous amener à un éclat et pouvoir dire avec componction que c'est nous, nous seuls, qui troubons la quiétude universelle.

Les bons alliés ont un matériel belliqueux formidable et surtout ruineux. Ils sont obligés de s'en servir; mais, pour ce faire, ils ont besoin d'avoir l'apparence du bon droit pour eux.

A nous de nous tenir sur nos gardes.

## LA QUALITÉ DE FRANÇAIS

M. Julien Goujon a déposé une proposition tendant à déclarer déchu de la qualité de Français tous les condamnés en vertu de la loi Dreyfus sur l'espionnage.

Pour éviter les retards réglementaires, M. Julien Goujon a transformé sa proposition en article additionnel, qui sera discuté aujourd'hui comme amendement, si le rapport de la commission, ainsi qu'il est probable, vient en discussion.

## Feuilleton de l'Écho Saumurois

## UN AMOUR EN RUSSIE

PAR GEORGES DU VALLON

Elle étouffa un soupir et allait parler d'autre chose, quand un petit paquet de velours rouge et de dentelle entra en tourbillonnant dans la chambre. C'était Nadiège, la fille unique et chérie du prince et de la princesse Laghine, la plus jolie, la plus vive, la plus intelligente, mais aussi la plus gâtée des fillettes.

A sept ans, elle reproduisait, comme une délicate miniature, la resplendissante beauté de sa mère, et le charme séduisant de son père. C'était l'idole de la maison, et elle se conduisait en véritable idole, un peu trop adulée par ses adorateurs.

Au dîner, il y eut, comme presque toujours, quelques convives. Il était assez rare qu'Alexandra restât seule en tiers avec son beau-frère et sa sœur. Le ménage des Laghine passait pour très correct, et même suffisamment affectueux, parce qu'on les voyait ensemble dans toutes les circonstances où il est convenable de

l'être, le mari toujours courtois et la femme aimable et gaie. C'était un modèle d'union selon les règles du monde, qui les estimait fort heureux; et sous ce rapport, Alexandra jugeait un peu comme le monde. Son beau-frère avait un caractère excellent, se montrait charmant pour elle, adorait sa petite Nadiège et ne querrelait jamais sa femme. Il laissait Olga libre de suivre ses fantaisies, très grand seigneur en toutes choses, et assez fier de la beauté de la princesse pour aimer à la parer.

Alexandra le jugeait donc très bon mari. L'appréciation des jeunes filles en ces matières délicates manque souvent de justesse, parce que leur propre idéal de bonheur restant assez vague, elles s'illusionnent volontiers sur celui des autres.

La vérité était que l'union de Boris et d'Olga ne réalisait pas les rêves de la jeune femme. Lui était séduisant, mais léger; il aimait trop le plaisir pour que les joies du foyer pussent lui suffire. Elle eût été une femme parfaite — autant que perfection et mondanté sont compatibles — avec un autre homme. Elle aimait aussi le plaisir, le succès, l'éclat, mais avec plus de mesure et de délicatesse que le prince. C'était une maîtresse de maison incomparable,

une femme du monde très admirée. C'était aussi une mère fort tendre; et quoique aimant à plaire, elle était toujours restée irréprochable. Dans cette haute société qui est plus sévère, peut-être, envers elle-même que celle des autres capitales de l'Europe, la réputation de la princesse Laghine était non seulement intacte, mais environnée de ce respect qui écarte l'ombre même du soupçon; et de cette réputation, elle se montrait jalouse, non seulement par dignité féminine, mais aussi par orgueil.

On était aux jours joyeux du carnaval. Les rues débordaient d'une foule bruyante — moins bruyante pourtant qu'il y a une vingtaine d'années, quand la *Maslianitza* — semaine grasse — mettait en liesse toute la capitale. Alors, une immense foire étendait ses baraques de la place de l'Amirauté à la place d'Isaac; et dans la Perspective Newski, les traîneaux des Finlandais frôlaient, avec une adresse vertigineuse, les troïkas de la ville et les équipages de grand ton.

A Pétersbourg comme ailleurs, la gaieté populaire s'affirme. On s'amuse encore, mais on pense aussi: c'est le mal ou l'honneur de cette fin de siècle. Et là où il y a réflexion, les joyeux

setés d'antan perdent une partie de leurs droits.

Les plaisirs élégants de la haute société ne se ressentaient pas de cette langueur générale qui pèse sur ceux de la rue. Si les jeunes gens ne s'amusaient pas autant que leurs pères, ils en avaient tout au moins l'apparence, et ne semblaient nullement assombris par le travail de la pensée. Depuis longtemps, le carnaval mondain n'avait été aussi brillant à Pétersbourg.

Malgré sa santé robuste, Alexandra commençait à se sentir fatiguée. Par sa position à la Cour, elle était de toutes les fêtes; et si sa jeunesse, naturellement amie du plaisir, ne s'en plaignait pas, ce n'en était pas moins une rude épreuve à cette époque de l'année.

La semaine qui venait de s'écouler avait été particulièrement chargée. Il y avait eu gala chez un grand-duc, comédie chez un autre; tableaux vivants au Palais Michel, bal intime au palais Anitchkoff, et enfin gala somptueux chez une brillante grande-duchesse, où l'on avait dansé et soupé au milieu d'un décor enchanteur, embanmé par les plus merveilleuses fleurs des tropiques.

Alexandra, qui avait suivi sa souveraine dans

# Chronique Locale

ET DE LOUEST

## SOUSCRIPTION pour l'Exposition de Saumur

TROISIÈME LISTE

MM.

Imbert père, 40 fr. — Imbert fils, 40 fr. — Delabrosse, 4 fr. 50. — Lorrain-Bouchereau, 40 fr. — Ploquin-Bretault, 4 fr. — Commen-try, 5 fr. — Bourasseau, 45 fr. — Pineau, 2 fr. — Bouchereau, 5 fr. — Rolland frères, 5 fr. — Choyer A., 3 fr. — M<sup>me</sup> veuve Hervé, 5 fr. — Chavet, 2 fr. — Auriou, 5 fr. — Daviau-Raynal, 40 fr. — Favereau, 5 fr. — Breteau, 2 fr. — J. Mexme, 5 fr. — E. Mexme, 5 fr. — Employés de la maison Mexme, 5 fr. — L. Pallu, 40 fr. — Jouan, 5 fr. — A. Guellier, 40 fr. — Delage, 4 fr. — Perdreau, 40 fr. — Baugé Victor, 2 fr. — Barbereau, 5 fr. — Albert Barbereau, 5 fr. — J. Tessier, 3 fr. — Anonyme, 2 fr. — Imbert, charpentier, 5 fr. — Leroy, 2 fr. — Piquet, 3 fr. — Berge fils, 5 fr. — Guérineau, 10 fr. — Foucher, rue d'Orléans, 5 fr. — Le personnel de l'Épicerie parisienne, 5 fr. — L. Delage, 40 fr. — Falck, 5 fr. — Fournier, 2 fr. — Proust, 2 fr. — L. Josse, 5 fr. — Chevillot, 5 fr. — Anonyme, 5 fr. — Le personnel de la maison Vinsonneau, 5 fr. — Pichard, 5 fr. — Lorrain-Hublot, 40 fr. — Salmon, 5 fr. — Le Blaye, 2 fr. — Melires, 3 fr. — Rosière, 4 fr. — Watrelos, 2 fr. — Gay, 0,50 cent. — H. Perare, 5 fr. — Piau, 0,50 cent. — Cascau, 2 fr. — Piau, employé de garantie, 0,50 cent. — Alto, 0,50 cent. — T. Hurtault, 4 fr. — Pe-neau, 5 fr. — Vatel, 0,50 cent. — Le Baron, 5 fr. — P. Fouché, 40 fr. — Lutz, 5 fr. — Victor Coué, 40 fr. — M<sup>me</sup> Jeunette, brodeuse, 3 fr. — M<sup>me</sup> Grand, 4 fr. — Léon Touret, 2 fr. — Veuve Robin, restaurateur, 5 fr. — Martineau, rue d'Orléans, 4 fr. — Gauthier, notaire, 45 fr. — Lamy, 5 fr. — Grillon, rue d'Orléans, 5 fr. — Daubigny, 5 fr. — Personnel Daubigny, 3 fr. — Veuve Antigny, 5 fr. — Grolleau Charles, 5 fr. — Remard, 4 fr. — Barbot, 2 fr. — Personnel de la maison Guérineau, épicière, 10 fr. — Lenne, 2 fr. — Baron, 3 fr. — Alcide Perrin, 5 fr. — Le colonel Tremeau, 10 fr. — L. Tangourdeau, 5 fr. — M<sup>me</sup> Venturini, 5 fr. — Médéric Basley, 3 fr. — Anonyme, 4 fr. — Alphonse Leroux, 40 fr. — Papin, cantinier, 4 fr. — Chauveau, chef armurier, 45 fr. — Cardinal, 5 fr. — M<sup>me</sup> Décard, 40 fr. — Louis Cuinet, 5 fr. — Guérinet, 5 fr. — Angely, 4 fr. — Gondrand, 2 fr. — Ruèche, 2 fr. — Genty-Savattier, 20 fr. — Veuve Servain, 5 fr. — M<sup>me</sup> Boutin, couturière, 1 fr. — M<sup>me</sup> Baur, 4 fr. — Richard, 3 fr. — M<sup>me</sup> veuve Bardoux, 2 fr. — Abellard, 20 fr. — M<sup>me</sup> Jagot, 4 fr. — Gauthier, tourneur, 2 fr. — Proust (bras-serie), 40 fr. — Fousard, 5 fr. — M<sup>me</sup> Barc, 4 fr. — M<sup>me</sup> Roullier, 5 fr. — M<sup>me</sup> Luçon, 5 fr. — Hervé, 5 fr. — Anonyme, 4 fr. — Girard, rue Pavée, 10 fr. — Ducamp René, 20 fr. — Les ouvriers de la maison Simon, carros-sier, 20 fr. 25. — Anonyme, 40 fr. — Ferrand, jardinier, 5 fr. — Lecointre, rue Gambetta, 3 fr. — Daniel, couvreur, 4 fr. — Brillouin, 4 fr. 50. — Poule, 1 fr. — Roucheux, 2 fr. — Aubin, 2 fr. — Delbrenil, 4 fr.

## EXPOSITION DE SAUMUR

### Plancher à construire dans le manège des Ecuyers

Les intéressés sont prévenus que le bénéfice du transit sera accordé à l'entrepreneur du plancher à construire dans le manège des Ecuyers par l'administration de l'Octroi de la ville de Saumur.

Les intéressés sont encore prévenus que la Commission de l'Exposition se réserve le droit de demander une caution solvable aux sou-missionnaires du plancher à construire dans le manège des Ecuyers.

Les Anglais sont décidés à instituer une fête nationale. Notre 14 Juillet les empêche, pa-raît-il, de dormir. L'idée a si bien fait son che-min, qu'on s'attend à ce que le Parlement s'en occupe sous peu.

L'opinion unanime a déjà indiqué la date de cette fête anglaise : c'est le 18 juin, anniver-saire de Waterloo, le grandissime dada de nos aimables voisins.

L'Allemagne fête Sedan, l'Angleterre fête Waterloo; c'est toujours, au fond, la France qui paye les violons.

Divers journaux de province qui en ont la spécialité et qui se sentent forts de l'impunité, s'évertuent depuis quelque temps à raconter des choses absurdes sur divers membres du clergé soit de leur département soit des départe-ments voisins.

La plupart du temps, ces accusations ont été reconnues inexacts.

Pour mettre un terme à ces calomnies in-ventées dans un esprit de parti, le ministre des cultes vient de prescrire aux procureurs généraux de faire poursuivre d'office les jour-naux qui seront convaincus de diffamation en-vers des ecclésiastiques.

## NOUVELLES MILITAIRES

### LES CANDIDATS A SAINT-CYR

Le chiffre des candidats à Saint-Cyr qui ont subi les épreuves écrites est de 2,207. On pré-voit que le chiffre des admissibles aux pre-mières épreuves orales sera d'environ 800.

Cette année, les compositions de mathémati-ques ont été particulièrement difficiles : beau-coup de candidats n'ayant pas fait l'épure ne seront pas classés.

### LES OFFICIERS DE L'ÉCOLE DE GUERRE

Depuis un mois, les officiers de l'École de guerre sont par monts et par vaux. Par cou-ples ou par groupes de douze ou quinze, ils quittent Paris pour une ou deux semaines, et vont exécuter des reconnaissances d'état-major sur divers points du territoire.

D'autres, sous la direction d'un professeur de l'École, font sur le terrain même des es-quisse de manœuvres. Les Vosges surtout ser-vent de théâtre à ces excursions militaires, ainsi que les plages de la Manche et de l'Océan qui pourraient permettre un débarquement.

### LE GÉNÉRAL COIFFÉ

Le 2<sup>e</sup> cuirassiers et le 114<sup>e</sup> de ligne vont bé-nir le nom du général Coiffé.

Suivant l'exemple des maréchaux Gérard et Vaillant, des généraux Fournier-Sarlovèze, de Perrin-Brichambault, de Feuchère, Braun,

de Mylius, Leroy-Duverger, Douloumiu-Beau-champ et Mattat, le commandant du corps d'ar-mée du Mans a voulu perpétuer son nom dans l'armée par une fondation généreuse.

M. le général Coiffé a constitué une rente 3 0/0 de 1,077 francs, qui seront répartis en prix de 450, 100, 40 et 20 francs, entre les sous-officiers rengagés et non rengagés, les caporaux, brigadiers et simples soldats choisis parmi les meilleurs instructeurs et les meil-leurs tireurs réunissant au plus haut point les qualités de conduite, l'énergie dans le com-mandement et d'instruction professionnelle. Deux des cavaliers seront désignés parmi ceux qui auront pris le plus de soin de leurs che-vaux.

Le général étant originaire de Thorigné (Deux-Sèvres), ce sont les régiments stationnés dans ce département qui étaient naturellement recommandés à sa bienveillance.

Le Président de la République a consacré par un décret le don généreux qui ajoute le nom du commandant du 4<sup>e</sup> corps à la liste des bienfaiteurs de l'armée.

### LA NOUVELLE VAREUSE

Le changement de tenue imposé aux offi-ciers d'infanterie est généralement mal ac-cueilli. Le nouveau vêtement n'est qu'un dol-man sans tresses; il coûte presque aussi cher, est aussi salissant pour les manœuvres, et est aussi distinctif de la tenue de la troupe en campagne.

L'immense majorité, qui avait accepté avec empressement la vareuse en drap capote, parce que ce vêtement est commode et de long usage, est très contrariée.

Enfin, dans l'armée territoriale et la réserve, où l'on ne touche pas un sou de solde, où l'on doit s'habiller à ses frais, on est encore plus mécontent.

Beaucoup d'officiers font remarquer que cette malencontreuse transformation de tenue est no-tifiée aux corps d'armée pendant que M. de Freycinet est en traitement à Aix-les-Bains.

Ce doit être l'œuvre de quelque tailleur juif.

### RÉVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, 21 juin 1894.

La tenue du marché a été satisfaisante en dépit d'une légère réaction en fin de semaine. Le 3 0/0 clôture à 95.20; le 4 1/2 0/0 à 105.40.

La Banque de Paris s'est avancée à 820 pour finir à 815, en hausse de vingt francs sur la semaine précédente.

La Société Générale a gagné 10 fr. à 485. Son bilan au 31 mai accuse un bénéfice de 333,000 fr. égale à la moyenne mensuelle de-puis le 1<sup>er</sup> janvier.

Le Crédit Lyonnais s'est négocié à 805, soit 20 fr. de reprise. Il ne faut pas oublier que le prix actuel comprend le solde du dividende de 1890 qui sera payé en septembre prochain.

La Banque d'Escompte a progressé à 480,

gagnant également 20 fr. Elle trouvera de nou-velles raisons de hausse dans les résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 27 cou-rant.

Le Crédit mobilier a oscillé de 380 à 390. Ce cours laisse encore aux actions une belle marge de plus-value.

Les affaires du Crédit Foncier de Tunisie su-ivent une marche des plus satisfaisantes. Dans sa dernière séance, le conseil d'administration a autorisé pour 430,000 francs de prêts sérieu-sément gagés. M. le directeur général actuelle-ment à Paris a annoncé la prochaine et heu-reuse solution des importantes opérations qui avaient motivé son voyage en Tunisie.

Les obligations des Immeubles de France sont recherchées à 385. L'épargne apprécie avec raison les avantages de ces titres et la so-lidité du gage sur lequel ils reposent.

Les Chemins Portugais poursuivent réguliè-rement leur mouvement de reprise. Les con-ventions que les actionnaires sont appelés à ratifier le 26 courant allègent considérablement les charges de la Société et, par suite, appor-tent une amélioration notable dans sa situation financière.

Parmi les assemblées générales qui ont eu lieu en juin il convient de signaler d'une ma-nière toute particulière celle de la C<sup>ie</sup> d'assu-rances-accidents le Secours.

Retenons tous d'abord que, des comptes présentés, il ressort pour l'exercice 1890 un solde bénéficiaire de 225,358.78. Le chiffre des affaires s'est élevé à 4,812,170 en augmen-tation d'environ 430,000 fr. sur l'année pré-cédente. Le portefeuille composé de valeurs de tout premier ordre se trouve en augmentation de 161,959.30 sur l'exercice 1889. Quant à la reconstitution du capital, elle est progressive et constante tandis que les réserves s'élèvent à 774,346.20. Grâce donc à l'accroissement conti-nu des bénéfices annuels, l'exercice 1892 se soldera par 230,000 fr. de bénéfices qui per-mettront d'amortir d'abord les 75,000 fr. due en redressement des comptes et laisseront en outre un excédent de 175,000 fr. soit 7 0/0 du capital versé dont les actionnaires pourront disposer à leur gré. Etant donnée une pareille situation, on peut recommander aux indus-triels pour l'assurance de leurs responsabilités civiles ainsi qu'aux particuliers pour leurs as-surances commerciales, les actions de cette société comme leur offrant toute la sécurité désirable.

Si une affaire d'alimentation s'est jamais présentée sous un jour favorable, c'est bien l'entreprise Paris-Caracas. La viande manque à Paris. Les nouvelles de notre situation agri-cole sont loin d'être rassurantes. De l'augmen-tation des prix à la Villette, il résultera pour les Parts Paris-Caracas que les bœufs se ven-dront dans des conditions inespérées. La part, cette semaine, a dépassé le cours de 420 fr. Les Chemins Economiques font 416.

### CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 21 Juin 1894

Versements de 83 déposants (16 nouveaux), 32,161 fr. 27.

Remboursements, 40,467 fr. 03.

La Caisse paie 3 fr. 50 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

toutes ces fêtes, était à la fois lasse et charmée. Jamais carnaval ne lui avait paru si délicieux. Ce n'était pas dans les hommages qui encen-saient sa beauté qu'elle trouvait le bonheur troublant auquel son cœur se livrait avec une sorte d'étonnement timide; elle n'était pas co-quette, on plutôt sa coquetterie naïve était toute superficielle. Pourquoi se sentait-elle donc si heureuse, si légère, si remplie d'es-poirs confus en l'avenir? Il lui semblait qu'une grande joie allait lui arriver. Laquelle? Elle ne se l'était pas encore demandé, ou peut-être n'avait-elle pas voulu entendre la réponse.

Ce jour-là — le dernier du carnaval — elle l'entendit distinctement, cette réponse, comme Gérard de Valdau entra dans le salon de la princesse Laghine.

En l'honneur de Nadiège, on donnait un bal travesti d'enfants, qui excitait depuis quinze jours au plus haut point les facultés fort éveillé-es de la fillette. Tout un petit peuple char-mant, délicieusement attifé, était là, prêt pour la danse, se mesurant de l'œil, du côté féminin surtout, avec l'instinct de rivalité qui est dans les plus jeunes. Nadiège, en mariée de village, était ravissante, et le savait, la friponne. On n'en pouvait douter à voir ses mines coquettes

et les œillades qu'elle lançait aux mignons cavaliers qui lui agréaient le plus.

Les amis de la maison, même ceux qui n'a-vaient pas de petits danseurs à produire, étaient naturellement invités; et c'est ainsi que Gérard et son ami Michel venaient de faire leur entrée, presque en même temps qu'une grande-duchesse qui avait daigné rehausser la fête de sa présence et de celle de son auguste baby.

En apercevant le dolman bleu qui mettait une note claire au milieu des splendides uni-formes et des habits noirs, Alexandra sentit un coup au cœur, un petit coup léger qui, cepen-dant, fit tressaillir tout son être, et la troubla, elle, la femme du monde accomplie, au point qu'elle balbutia en présentant ses devoirs à la grande-duchesse. L'Altesse, qui avait été jeune fille et n'avait pas eu le temps d'en perdre le souvenir, sourit avec une bonté un peu rail-leuse, jetant un regard autour d'elle, comme si elle eût cherché la cause de ce trouble char-mant.

A ce moment, Herbert de Hubschausen s'ap-prochait pour saluer la tante de Nadiège. Ce fut lui que rencontra le regard princier, et il s'y reposa un instant avec une bienveillance

dont la cause, sans doute, ne fut pas comprise du jeune Allemand, mais qui suffit à remplir de joie son âme vaniteuse.

Pendant ce temps, Gérard, à son tour, s'ap-prochait de mademoiselle Vonzof et s'inclinait devant elle. Oui, elle sentit qu'elle l'aimait... Qu'avait-il de plus que les autres à ses yeux? Pourquoi le distinguait-elle de tous ceux qui avaient brigué sa main, et dont plusieurs, sans lui inspirer d'amour, lui étaient au moins sympathiques? Elle n'en savait rien, mais elle l'aimait. Dans sa sveltesse alerte de Français, dans cet uniforme un peu terne sur lequel le ruban rouge mettait comme une tache de sang, elle le trouvait mille fois mieux que Michel Samarof et tous les brillants officiers russes dont la belle tournure rehaussait la splendide tenue. Pourtant, elle était Russe elle-même jusqu'au fond de son âme passionnée pour les gloire nationales. Mais qu'elle aimait la France et les Français, ce jour-là!

(A suivre.)

## PILULES SUISSES.

Le médicament le plus populaire de France.

## Comptoir de vente pour les tabacs

Plusieurs personnes demandant la concession d'un Comptoir pour la vente du tabac dans l'intérieur de l'Exposition, le Commissaire général a l'honneur de prévenir les intéressés que l'emplacement destiné à ce Comptoir est d'une superficie de sept mètres carrés environ.

Vendredi prochain 26 juin, à 3 heures 1/2 de l'après-midi, la sous-Commission de l'Exposition procédera à l'adjudication, au plus offrant et sur soumission contenue sous pli cacheté, de cet emplacement.

Les intéressés sont invités à se renseigner à ce sujet au secrétariat de la Mairie de Saumur.

## BUFFETS

Vendredi prochain 26 juin, à 3 heures 1/2 de l'après-midi, la sous-Commission de l'Exposition procédera à l'adjudication, au plus offrant, des emplacements destinés à un Buffet à concéder, tant dans l'intérieur du manège des Ecuyers que dans la carrière Marengo et le Chardonnet, pour toute la durée de l'Exposition du 5 au 20 septembre.

Les intéressés sont invités à se renseigner à ce sujet au secrétariat de la Mairie de Saumur.

Dans son numéro de samedi, la *Petite Loire* demande que la Commission de l'Exposition répare un oubli involontaire, et élargisse le cercle des présidents d'honneur en faveur du docteur Bury, un *vétéran de toutes les luttes*, qui, le premier, a républicanisé le Comice agricole.

Notre confrère entrevoit qu'à cette occasion le docteur doit « décrocher » le petit ruban rouge, et déjà il s'associe aux toasts portés au nouveau légionnaire.

Pour nous, nous ne voyons aucun inconvénient à l'accès de M. Bury dans le cénacle; mais, prenez garde, cher confrère, de tomber dans le mal que certain groupe de citoyens très indépendant reproche au *Courrier*, et que vous ne soyez accusé à votre tour, en raison des droits et titres que vous trouvez à votre protégé, de vouloir introduire la politique dans l'œuvre de l'Exposition, œuvre si chère et si intéressante pour toute notre population.

Le *Courrier* pourrait vous rappeler la parabole de la paille et de la poudre.

La réunion projetée des officiers de la réserve et de l'armée territoriale a eu lieu samedi soir dans l'un des salons de l'Hôtel Budan.

L'idée de la fondation d'une société amicale a été très bien accueillie par tous les membres présents, au nombre de 40 environ, et un Comité provisoire a été formé pour élaborer un règlement et pour poser les premières bases de la Société.

Le Comité est composé de: M. le commandant Ferbu, président; M. Bontemps, médecin-major, secrétaire; MM. Marquoy, Eluère, Roland, Pelou, Chevrier, qui représentent toutes les armes.

La batterie du 33<sup>e</sup> d'artillerie détachée de Poitiers est arrivée ce matin à Saumur, venant de Loudun.

## État civil de la ville de Saumur

### PUBLICATIONS DE MARIAGE

Yves-Marie Glo, commis à la préfecture de police de Paris, précédemment à Saumur, et Camille Garnier, modiste, de Sens (Yonne).

Léon Pitois, chapelier, et Victorine-Georgette Rouillet, couturière, tous deux de Saumur.

Louis-Gustave-Michel Champion, lieutenant sous-écuyer à l'École de cavalerie de Saumur, et Jane-Marie-Louise Tailhand, sans profession, de Paris.

Victor-Henri Besson, tapissier, de Saumur, et Ernestine-Joséphine Bessonneau, couturière, de Trélazé.

Célestin-Marc-Antoine Porta-Variolo, cimentier, de Saumur, et Fernande-Augustine-Mathilde Maupoint, couturière, de Doué.

Auguste Richard, cultivateur, de Saumur, et

Anne-Louise-Elisabeth Mercier, cultivatrice, de Vivy.

Jean-François Fillatreau (veuf), employé à l'Usine à Gaz, et Augustine-Marie Beauvais, cuisinière, tous deux de Saumur.

Nous voilà dans les plus grands jours de l'année. Du 15 au 26, le soleil reste 15 heures 44 minutes sur notre horizon. Hier dimanche, 21 juin, la saison d'été a commencé à 5 heures 42 minutes du soir. Quant au printemps, il n'a guère figuré que sur les almanachs. Le mardi 30 juin, le jour aura diminué de 3 minutes, comme, du 21 au 31 décembre, il aura augmenté de 3 minutes.

On lit dans le *Figaro*:

« Les nombreux amis que M<sup>sr</sup> Freppel compte dans le monde parlementaire et dans le monde religieux apprendront avec plaisir que la santé de l'éminent évêque d'Angers est complètement rétablie.

» En effet, il vient d'écrire à MM. les vicaires généraux capitulaires du diocèse d'Angoulême qu'il était prêt à prononcer le panégyrique du regretté M<sup>sr</sup> Sébeaux. »

Les journaux d'Angers annoncent que Monseigneur est parti, la semaine dernière, pour prendre part aux travaux de la Chambre des députés.

## TOURNÉES FRÉDÉRIC ACHARD

Voici la distribution exacte du grand drame le *Juif-Errant*, chef-d'œuvre d'Eugène Sue et A. Dennery, dont la représentation aura lieu à Saumur, samedi prochain 27 juin.

Nommons d'abord le célèbre Dumaine, le sublime créateur de Rysoor de *Patrie*, dans le rôle de Dagobert qu'il a si bien incarné à Paris aux dernières reprises de ce grand succès. Taillade, l'émouvant Pierre des *Deux Orphelines*, le puissant tragique de *Richard III*, le créateur de Macbeth, dans la personification absolue de Rodin. Lacressonnière, le créateur remarquable du *Courrier de Lyon*, dans le rôle de d'Aigrigny. Puis Fraizier, dans le rôle de Jacques qu'il a repris avec succès à la Porte-Saint-Martin.

Le côté féminin est non moins précieux: Citon M<sup>me</sup> Marcelle Maljean, que nous avons applaudie à Paris, dans la reprise des *Beaux Messieurs de Bois-Doré* et qui nous donnera une excellente Mayeux. Et enfin M<sup>me</sup> Lacressonnière, de la bonne école dramatique, qui, pour compléter l'ensemble, jouera la touchante Françoise Beaudoin.

## LA CROIX ROUGE FRANÇAISE

La Société de Secours aux blessés militaires des armées de terre et de mer (Croix-Rouge française) a tenu avant-hier son assemblée générale annuelle.

Les ministres de la guerre et de la marine s'étaient fait représenter à cette réunion.

M. le maréchal de Mac-Mahon, président de la Société, a rendu compte des opérations du dernier exercice.

La Société a distribué: en France, aux blessés des anciennes guerres et aux rapatriés des dernières expéditions; hors de France, aux hôpitaux du Tonkin, de la Cochinchine et du Cambodge, du Sénégal et du Dahomey, 404,000 francs, soit en allocations, soit comme dons en nature.

Au point de vue de ses services du temps de guerre, la Société a augmenté ses dépôts de matériel d'ambulance pour une somme de 402,000 fr.

Elle a poursuivi l'organisation de 66 infirmeries de gare, décidé la création de onze hôpitaux auxiliaires de campagne, acquis 18 baraques-mobiles pour ambulances improvisées, et multiplié de toutes parts les éléments principaux de ses hôpitaux permanents.

Au point de vue du secours aux blessés des armées de mer, elle s'est, entre autres mesures, assuré le concours de la Société Centrale de Sauvetage des Naufragés, dont les comités locaux s'affilieraient aux siens en cas de guerre.

Le rapport financier a été présenté par M. Paul Biollay, conseiller maître à la Cour des Comptes.

L'assemblée a réélu comme membres du conseil: M. le comte de Beaufort, M. le baron Léon de Bussière, M. le général de division Cambriels, M. le baron de Chabaud La Tour, M. Albert Ellissen, M. Léon de Gosselin, M. le docteur baron Larrey, M. le comte de Madre, M. le contre-amiral Maurin, M. le baron de Pages, M. le docteur Péan, M. le général Péan, M. le comte de Rosteguy, M. le docteur Riant, M. A. de Sessevalle, M. le marquis de Talhouët-Roy.

Elle a élu comme nouveau membre M. le vice-amiral baron Victor Duperré, M. le général de division comte de La Jaille, M. l'intendant général inspecteur de Préal.

## MISE EN VENTE DE SUBSTANCES ALIMENTAIRES CORROMPUES

Le 23 mai dernier, le sieur Clément, boucher à Sablé, se présentait au domicile du sieur Dugué, cultivateur à la Coupure, commune de Juigné, dans l'intention d'acheter quelques moutons.

Tout en traitant cette affaire, on en vint à parler d'un taureau malade que possédait le sieur Dugué. Clément proposa de le lui acheter; le marché fut conclu au prix de 250 fr. et, quelques jours plus tard, ce taureau, amené à Sablé, était conduit à l'abattoir, où il fut aussitôt tué.

En faisant son inspection quotidienne, M. Piot, médecin-vétérinaire à Sablé, inspecteur de l'abattoir de cette ville, constata que le taureau qui venait d'être abattu avait un abcès intérieur tel que la viande en était corrompue par suite d'infection purulente; il en ordonna la saisie immédiate.

Le taureau fut enfoui et procès-verbal fut dressé contre le sieur Clément qui savait parfaitement avoir acheté une bête malade, et ne l'avait payée qu'un petit prix pour ce motif.

De l'avis du sieur Dugué, qui aurait pu être poursuivi comme complice, sachant bien que l'animal par lui vendu au boucher n'était pas sain, cet animal devait être consommé au Prytanée militaire, et, en effet, à son arrivée à Sablé, il avait été déclaré à l'octroi comme devant être expédié à La Flèche.

Clément a prétendu, au contraire, qu'il le destinait aux halles de Paris; toujours est-il que, sans l'intervention du médecin-vétérinaire de Sablé, cette viande, atteinte d'infection purulente, par conséquent malsaine au premier chef, allait être livrée à la consommation, et pouvait occasionner, soit au Prytanée, soit ailleurs, de très graves maladies, sinon de véritables empoisonnements.

Quand il s'agit de la santé publique, ainsi mise à la merci des gens peu scrupuleux qui, ne considérant que leur intérêt privé, n'hésitent pas à s'assurer un gain fort élevé en débitant de mauvais aliments, et ce, au risque d'empoisonner leurs semblables, on ne saurait être trop sévère, et il est regrettable que la loi n'ait pas édicté des peines plus graves que celles qu'elle comporte. C'est ainsi que le sieur Clément n'a été condamné, mercredi dernier, par le tribunal de La Flèche, qu'à 25 fr. d'amende, à l'insertion du jugement, par extrait, dans les deux journaux de Sablé.

## LE DANGER DES PETITS CHATS

Mamans qui laissez vos bébés jouer avec les petits chats de la maison, prenez garde au croup!

On vient en effet de reconnaître que les matous contractaient facilement la diphtérie et la transmettaient plus facilement encore aux jeunes enfants.

## AVIS

Nous rappelons à nos lecteurs que la Maison COCHET, 20, rue du Portail-Louis, à Saumur, est la seule Maison vendant réellement les Couronnes Funéraires à prix de fabrique.

Ne pas acheter sans comparer les prix.

## Les bordereaux d'impôts en 1894

Sous ce titre, M. Albert Bruas, ancien magistrat, conseiller général du canton N.-E. de Saumur, vient de publier, à la librairie Lachèse et Dolbeau, à Angers, un travail très intéressant, qui est le fruit de longues et patientes recherches et que les contribuables consulteront avec profit.

On y trouvera principalement tout ce qui concerne les modes et délais des réclamations à adresser à l'administration pour obtenir une décharge ou une réduction d'impôts.

Nous tenons la brochure de M. Albert Bruas à la disposition de nos lecteurs. Elle leur sera délivrée gratuitement dans nos bureaux sur leur simple demande.

## UN EXCELLENT RÉCONFORTANT

Voici la recette du *Zabaïon* (en italien *Zabaglione*), que nous recommandons aux malades et aux personnes affaiblies. Prenez quatre ou cinq blancs d'œufs, battez-les quelques minutes avec une fourchette, mais sans les faire monter en neige, mêlez-y ensuite, en tournant, une fois leur volume de Champagne, de Porto ou de Marasquin, ou seulement la moitié de cette quantité de Rhum, sucre à volonté. Mettez ce mélange sur le feu, sans toutefois le laisser bouillir et en continuant à tourner: buvez chaud.

## Dernières Nouvelles

### Dépêche télégraphique

Paris, 22 juin, 12 h. 33 soir.

Le général Ladocat, en tournée d'inspection à Toulouse, a obtenu l'autorisation de venir à Paris fournir des explications au sujet de l'affaire de la mélinite.

L'interpellation sur cette même affaire ne viendra probablement pas aujourd'hui devant la Chambre, M. Fallières, ministre de la justice, devant parler au Sénat sur le projet Bovier-Lapierre.

HAVAS.

## MARCHÉS

### LONGUÉ, foire du 18 juin

Blé-froment, l'hect., 21 à 21 50. — Seigle, 13 fr. — Orge, 13 fr. — Avoine, 40 fr. — Pommes de terre, le d.-d., 4 fr. — Foin, la charretée, 780 k., 70 à 80 fr. — Paille, 30 fr. — Pain, les 6 k., 2 40. — Beurre, le demi-kil., 4 fr. — Œufs, la douzaine, » 75. — Volailles, la couple, 3 à 6 fr. — Physionomie générale de la foire: Bonne.

## AVIS IMPORTANT

Nos confrères d'Angers annoncent l'arrivée du célèbre opticien-oculiste Nelson, fondateur de l'Institut (maladies des yeux) portant son nom, et dont les verres combinés obtiennent de si beaux résultats sur les vues faibles, fatiguées, troubles, etc.

Il est accompagné du médecin en chef de son Institut, docteur de la Faculté de Paris, chevalier de la Légion d'honneur, qui se charge de traiter exclusivement toutes les affections de la vue par une méthode spéciale et sans opération.

Nous ne pouvons trop vivement engager les personnes ayant la vue faible, trouble, louche, etc., ou atteintes de cataractes, glaucômes, etc., etc., à profiter de la présence dans notre région, pour leur rendre visite, de ces deux éminents praticiens qui recevront, de 10 heures à 4 heures, jeudi 25, vendredi 26 et samedi 27 juin prochain, au Grand-Hôtel, à Angers.

## ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

### Eau-de-Vie Blanche pour Fruits

FABRICATION SPÉCIALE

Eau-de-vie de Marmande, 43°, 4 f. 50 le litre  
— de Montpellier, 45°, 4 f. 75 —  
— d'Armagnac, 50°, 2 francs —

VERRE COMPRIS

Baisse de Prix sur le SUCRE

PAUL GOBET, propriétaire-gérant.

Études de M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, n° 8, rue Cendrière, successeur de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE.  
Et de M<sup>e</sup> POCHON, notaire à Nueil-sous-Passavant (Maine-et-Loire).

## VENTE

Sur baisse de mise à prix  
SUR LICITATION

Entre majeure et mineurs

Aux enchères publiques

Au plus offrant et dernier enchérisseur

EN UN SEUL LOT

## D'une MAISON

ET SES DÉPENDANCES

Sises au bourg des Cerqueux-sous-Passavant (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le **Dimanche 19 Juillet 1894**, à une heure de l'après-midi, par le ministère de M<sup>e</sup> POCHON, notaire à Nueil, en la Mairie des Cerqueux.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, qu'en exécution :

1<sup>o</sup> D'un jugement rendu contradictoirement entre les parties et dénommées par le Tribunal civil de Saumur, le quatorze mai mil huit cent quatre-vingt-onze ;

2<sup>o</sup> D'un autre jugement rendu contradictoirement entre les mêmes parties et dénommées, par ledit Tribunal, le treize juin mil huit cent quatre-vingt-onze ;

Et aux requêtes, poursuites et diligences de Madame Marie Jevau, veuve de M. Auguste Panneau, en son vivant maître maçon, ladite dame épicière, demeurant aux Cerqueux-sous-Passavant (Maine-et-Loire),

Ayant pour avoué M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, demeurant à Saumur, 8, rue Cendrière, lequel se constitue et occupera pour elle sur la présente poursuite de vente et ses suites ;

En présence ou eux dûment appelés de :

1<sup>o</sup> M. Félix Mahé, maçon, demeurant aux Cerqueux-sous-Passavant (Maine-et-Loire), agissant au nom et comme tuteur ad hoc des mineurs Auguste et Marie Panneau, enfants issus du mariage d'entre M. et Madame Panneau-Jevau, nommé à cette fonction par délibération du conseil de famille desdits mineurs, tenu sous la présidence de M. le Juge de paix du canton de Vihiers, le vingt-cinq février mil huit cent quatre-vingt-onze,

2<sup>o</sup> M. Théodore Panneau, maître maçon, demeurant aux Cerqueux-sous-Passavant (Maine-et-Loire), agissant au nom et comme subrogé-tuteur des mineurs Panneau, nommé à cette fonction par délibération du conseil de famille desdits mineurs tenue sous la présidence de M. le Juge de paix du canton de Vihiers, le vingt-cinq février mil huit cent quatre-vingt-onze ;

Il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> POCHON, notaire à Nueil, en la mairie des Cerqueux-sous-Passavant, à une heure de l'après-midi, le dimanche dix-neuf juillet mil huit cent quatre-vingt-onze, à la vente aux enchères publiques, sur licitation, entre majeure et mineurs, en un seul lot, des biens ci-après désignés.

### DÉSIGNATION

#### LOT UNIQUE

Une maison d'habitation, de construction récente, située au bourg des Cerqueux-sous-Passavant (Maine-et-Loire), comprenant deux chambres à feu au rez-de-chaussée, l'une servant de boutique et l'autre de cuisine, petit corridor derrière celle-ci dans lequel existe un escalier en bois donnant accès au premier étage, composé de deux chambres dont une seule à feu, grenier sur le tout couvert en tuiles, petite cour derrière entourée de murs dans laquelle existent un puits et une petite construction, d'une superficie, le tout, d'un ar. environ, joignant au nord la route de Vihiers à Thouars, au levant Hervé et veuve Rabier, au couchant et au midi Charbonnier et Jevau.

Mise à prix ..... 500 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente ;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> POCHON, notaire à Nueil (Maine-et-Loire), rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant la vente.

Saumur, le vingt et un juin mil huit cent quatre-vingt-onze.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le ..... juin mil huit cent quatre-vingt-onze, f<sup>o</sup> ..... c<sup>o</sup> .  
Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Étude de M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE.

## VENTE

Sur Folle Enchère

EN UN SEUL LOT

## DE DIVERS IMMEUBLES

Consistant en :

Une Maison de maître et dépendances, une Maison de fermier et Dix-Sept Parcelles de Terre, Prés, Bois et Vignes,

Le tout situé communes d'Aubigné, Tigné et Martigné-Briand (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le **Samedi 18 Juillet 1894**, à midi, à la barre du Tribunal civil de Saumur, au Palais de Justice, audience des criées dudit Tribunal.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, qu'en vertu :

1<sup>o</sup> Du jugement rendu en l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur, ci-après énoncé, et faite par M. Prosper-Antoine Delherm, négociant, demeurant à Paris, rue d'Edimbourg, numéro 5, d'avoir payé le bordereau de collocation délivré à M. Prosper Gigot, propriétaire, demeurant à Soulangier (Maine-et-Loire), dans l'ordre ouvert après l'adjudication, ledit bordereau signifié audit sieur Delherm, avec commandement par exploit de Goizat, huissier à Paris, en date du quinze juin mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré ;

Et 2<sup>o</sup> de l'article 733 du Code de procédure civile ;

A la requête de M. Prosper Gigot, propriétaire, demeurant à Soulangier (Maine-et-Loire),

Ayant M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN pour avoué, demeurant à Saumur, 8, rue Cendrière, lequel se constitue et occupera pour lui sur la présente poursuite de vente sur folle enchère et ses suites ;

En présence de :

1<sup>o</sup> M. Delherm, sus-nommé, adjudicataire, fol enchéri ;

2<sup>o</sup> M. Eugène Bourgerie, négociant en vins à Chinon (Indre-et-Loire) ;

3<sup>o</sup> Madame Marie Arrandeau, son épouse, demeurant avec lui ;

Parties saisies ;

Il sera, le samedi dix-huit juillet mil huit cent quatre-vingt-onze, à midi, à la barre du Tribunal civil de Saumur, au Palais de justice de ladite ville, procédé à la vente sur folle enchère des immeubles ci-après désignés.

### PROCÉDURE

Lesdits immeubles ont été adjugés à divers suivant jugement rendu en l'audience des saisies immobilières du Tribunal civil de Saumur, le vingt-huit juin mil huit cent quatre-vingt-dix, et ces mêmes immeubles ont été adjugés à M. Delherm suivant jugement rendu à l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur, le samedi vingt-six juillet mil huit cent quatre-vingt-dix, par suite de surenchère du sixième formée par ledit M. Delherm, moyennant, outre les charges, le prix de dix-sept mille trois cent vingt et un francs.

### DÉSIGNATION

Commune d'Aubigné, canton de Vihiers (Maine-et-Loire)

#### LOT UNIQUE

1<sup>o</sup> Une maison et ses dépendances, située au bourg de la commune d'Aubigné, comprenant un principal corps de bâtiment, distribué au rez-de-chaussée d'une salle à manger d'une cuisine, décharge de cuisine, bureau et chambre à coucher ; au premier étage, deux chambres à feu et trois chambres froides, grenier sur le tout, cave sous la maison.

Un autre corps de bâtiments, joignant la maison principale, distribué d'une cave, pressoir, vaste porche, grenier sur le tout ; un autre corps de bâtiments, distribué d'une écurie, remise et bûcher, buanderie, cave dessous et lieux d'aisances, cour, puits et jardin, le tout joignant au couchant la rue, au levant et au nord Edouard Blot ; et au midi M. Chaboisseau ;

2<sup>o</sup> Une maison de fermier, située même commune, derrière la maison de maître ci-dessus, comprenant deux chambres basses, grenier au-dessus, écurie, remise, grange, cour et jardin, portés au cadastre sous les numéros 138, 145 et 168 de la section A, joignant au nord M. Blot et autres, au midi un chemin, au levant un passage ;

3<sup>o</sup> Deux ares trente centiares de terre, en jachère, situés aux Bezielles, portés sous le numéro 478, section A, joignant au nord un chemin, au levant madame Cartier ;

4<sup>o</sup> Treize ares quatre-vingt-dix centiares de terre, en jachère, au même lieu, numéro 482, même section, joignant au nord un chemin, au midi Gaschet ;

5<sup>o</sup> Cinq ares trente centiares de terre, en jachère, aux Fabricies, numéro 144, section B, joignant au levant Leroy, au nord et au couchant Bertin ;

6<sup>o</sup> Onze ares de vigne, aux Moursais, numéro 321, section A, joignant au nord Blot, au midi un chemin ;

7<sup>o</sup> Quarante-deux ares cinquante centiares de vigne, au Clos-Martin, numéro 568, section A, joignant au nord Legris, au midi Coulbault ;

8<sup>o</sup> Soixante-dix-sept ares cinquante centiares de terre en choux, blé et vesseau, à la Pièce-Plate, numéro 781, section A, joignant au nord Ménard, au midi Lacroix ;

9<sup>o</sup> Vingt-trois ares quarante centiares de terre en bois, au Bois-du-Ruisseau, joignant au levant Bertin, au midi Dittière, au couchant M. Matignon ;

Commune de Tigné, canton de Vihiers (Maine-et-Loire)

10<sup>o</sup> Vingt-quatre ares de terre en blé, sainfoin et jachère, aux Mazeries, numéro 297, section A, joignant au levant Gagneux, au couchant Arrandeau ;

11<sup>o</sup> Sept ares cinquante centiares de blé, au même lieu, joignant au levant Blot, au couchant Gagneux, numéro 303, même section ;

12<sup>o</sup> Six ares quarante centiares de terre en blé, au même lieu, numéro 214, section A, joignant au levant Fanneteau, au couchant Gagneux ;

13<sup>o</sup> Quinze ares quatre-vingt-dix centiares de terre en blé, au même lieu, numéro 318, section A, joignant au levant Coulbault, au couchant Leblanc.

14<sup>o</sup> Cinquante-deux ares de terre en blé et jachère, au même lieu, numéro 323, même section, joignant au nord Jaudouin, au midi Ascault ;

15<sup>o</sup> Cinq ares cinquante centiares de terre en guéret, au même lieu, numéro 287 bis, section A, joignant au nord, au midi et au levant Fanneteau ;

16<sup>o</sup> Quatre-vingt-cinq ares quatre-vingts centiares de terre en jachère, aux Brosses, numéros 7 P, 107 et 150, même section, joignant au midi Blot, au nord Arrandeau ;

17<sup>o</sup> Vingt-huit ares de vigne, au Clos-Linier, joignant au couchant héritiers Alloué, au levant Beaumont, au midi un chemin ;

18<sup>o</sup> Douze ares de terre en vigne, au canton des Epaubines, joignant au nord Touchais, au midi Renier, au levant Mademoiselle Frouin.

### MISE A PRIX

Ladite vente sur folle enchère se fera aux clauses et conditions insérées dans le cahier des charges dressé par M<sup>e</sup> Popin, avoué à Saumur, pour parvenir à la vente sur saisie du vingt juin mil huit cent quatre-vingt-dix, et en outre à la charge des frais de folle enchère, et sur la mise à prix de cinq cents francs, ci ..... 500 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente ;

2<sup>o</sup> Au Greffe du Tribunal civil de Saumur, où est déposé le cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.  
Saumur, le vingt juin mil huit cent quatre-vingt-onze.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le ..... juin mil huit cent quatre-vingt-onze, folio ..... case ..... Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Étude de M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur.

## A ADJUGER

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LELIÈVRE, le **Samedi 27 Juin 1894**, à une heure du soir,

## UNE MAISON

Sise à Saumur, rue des Patiens, 1.

### JOUISSANCE IMMÉDIATE

Prix payable comptant, ou un tiers comptant et deux tiers dans cinq ans, avec intérêts à 4 0/0.

Faculté de traiter avant l'adjudication.

A LOUER pour la St-Jean prochaine, DÉBIT DE VIN et PENSION D'OUVRIERS, avec ÉPICERIE, rue de la Visitation, CHATEAU DE LA REINE-DE-SICILE, sur les Ponts, Saumur.

S'adresser à M. YVON FILS, rue des Écuries, à Saumur. (436)

## A CÉDER

Magasin de Mercerie

Et de Bonneterie

Situé dans un bon quartier de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

### ENTREPOT

## CIDRE de Bretagne

PREMIÈRE QUALITÉ

P. FOUCHÉ, rue d'Orléans.

## MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,  
PLACE DE LA BIJANÇE, SAUMUR

## PILLET-BERSOULLÉ, S<sup>r</sup>

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL,  
fournisseur de l'École de cavalerie.

Accords, Réparations, Échanges et Locations de Pianos.

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement. Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1<sup>re</sup> qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

## Hôtel-Restaurant des Trois-Ancre

Ancienne Maison GUERINEAU

## LIGNAIS, Succ<sup>r</sup>

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable à 2 fr. 25 et à 2 fr. 50

Excellents vins rouges et blancs

Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 f. 50 et 2 fr.

PENSION DEPUIS 60 FR.

SALONS & CABINETS PARTICULIERS

Dîners sur commande

PRIX MODÉRÉS

## ÉPICERIE CENTRALE

28, rue Saint-Jean, SAUMUR

## SULFATE DE CUIVRE, GARANTI PUR

49 fr. les 100 kilos, par fût de 250 kilos.

## Epicierie Parisienne

IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

## HUILE D'OLIVE DE NICE

Qualité extra, garantie pure, 1/2 kil. 1 f. 20,  
le litre 2 f. 20. — Par 5 kil. : le kil. 2 f. 20 ;  
par 10 kil. : 2 fr.

VINAIGRE d'Orléans, le litre » 80  
— garanti pur vin, — » 70

ALCOOL A BRULER, sans odeur, le litre 1 fr. 50.

## LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.